

GEST 05, Des compétences au service de la santé au travail

Equipe pluridisciplinaire

Assistant(e) Médical(e)

En relation avec les entreprises et les salariés pour l'organisation et la réalisation des actions médicales

Délégué(e) Relations Entreprises

Chargé de sensibiliser les employeurs et les salariés à la prévention des risques professionnels

Ergonome

Spécialiste de l'adaptation du travail à l'homme

Infirmier(e) en santé au travail

Un nouveau métier sous la responsabilité du médecin du travail

Médecin du travail

Spécialiste qui anime et coordonne les actions de l'équipe pluridisciplinaire

Psychologue

Spécialiste de la prévention des risques psycho-sociaux

Technicien(ne) en prévention

Spécialiste de l'objectivation des risques professionnels

Equipe administrative

Directeur

Comptable

Assistante administrative

Le GEST 05, Votre Service de Santé au Travail, A votre écoute...



Conception : Cali Com - www.cali-com.com - 2011



"Un service de proximité"

"Chacun est acteur de sa santé et de sa sécurité au travail"

Vous allez rencontrer l'équipe médicale en santé au travail pour un entretien ou une consultation médico-professionnelle.

Le but de ces rencontres :

1. Recueillir des informations sur votre santé et sur le lien entre votre santé et votre situation de travail.
2. Vous donner les informations nécessaires pour que vous deveniez acteur à part entière de votre santé.

L'entretien médico-professionnel

Réalisé par *l'infirmier(e) en santé au travail*, qui va :

- › Vous accueillir et vérifier vos données administratives afin de mettre à jour votre dossier médico-professionnel
- › Echanger sur votre poste de travail
- › Recueillir des informations sur votre état de santé actuel
- › Réaliser certains examens complémentaires en fonction de vos risques professionnels
- › Vous apporter des conseils afin de préserver votre santé au travail

A la fin de l'entretien, l'infirmier(e) vous délivre une attestation d'entretien médico-professionnel.

Vous pourrez être reçu par votre médecin du travail pour une consultation au terme de l'entretien si nécessaire.

Des Fiches Conseils en relation avec votre travail : bruit, manutention, travail sur écran, ... sont à votre disposition.

La consultation médico-professionnelle

Réalisée par *l'assistante médicale*, qui va :

- › Vous accueillir et vérifier vos données administratives afin de mettre à jour votre dossier médico-professionnel
- › Réaliser des examens complémentaires nécessaires au suivi des expositions
- › Eventuellement vous proposer des questionnaires spécifiques

Puis par *le médecin du travail*, qui va :

- › Compléter les informations concernant votre poste de travail et le vécu de vos conditions de travail
- › Réaliser un examen médical et si nécessaire des examens complémentaires utiles au suivi médico-professionnel, en recherchant les signes en lien avec votre activité professionnelle
- › Vous donner son avis et ses conseils pour préserver votre santé

Par ailleurs, il analyse, de manière collective, les données recueillies. Il organise, avec *l'équipe pluridisciplinaire*, des actions sur le milieu de travail (identification et évaluation des risques professionnels, ...) et conseille votre employeur sur les dispositions à prendre pour garantir votre santé au travail.

Des formations Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) peuvent être organisées sur demande, n'hésitez pas à solliciter le GEST 05.

L'équipe médicale reste à votre écoute tout au long de l'année.

Toutes les informations recueillies sont couvertes par le secret médical.